**Assistance à maitrise d’ouvrage pour la préparation et le suivi d’exécution du marché de**

**denrées alimentaires du GRADA**

**GRADA**

**Lycée polyvalent Astier**

**Quartier Roqua – BP 60145**

**07205 AUBENAS**

**Règlement de la consultation**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 18/02/2023 – 12h00**

**I - CONTEXTE**

Le Groupement a été créé en 2009. Il compte à ce jour 55 adhérents.

Il y a actuellement 2 marchés de denrées alimentaires (conventionnel et BIO) en cours d’exécution et qui se terminent au 31/12/2023.

Le montant global annuel des achats de denrées est estimé à 5 000 000 € HT.

Les familles de produits concernées : surgelés, épicerie, crèmerie, charcuterie, viandes fraîches,

volaille fraîche. Il y a également un marché pour les analyses bactériologiques et un marché de fournitures de bureau et de papeterie.

**II - MISSION**

Le présent marché public a pour objet la réalisation d’une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’aide à la définition d’une stratégie d’achat, à la passation d’un marché PUBLIC d’approvisionnement en denrées alimentaires pour le GRADA et à l’accompagnement dans le suivi d’exécution de ce marché.

Plus précisément, la mission consiste à aider le GRADA dans :

- l’évaluation des besoins de chacun des membres du GRADA (réglementaire, qualitatifs,…),

- le sourcing fournisseurs,

- la définition de l’allotissement,

- la rédaction des pièces administratives et techniques du DCE (AE, CCAP, CCTP, BPU, DQE, cadres

de réponse, etc..),

- la réponse aux candidats en cours de consultation,

- l’analyse des candidatures et des offres en fonction de la procédure qui sera retenue,

- le suivi d’exécution du marché,

- l’animation du groupement.

L’ambition du GRADA est de prendre en compte des objectifs de développement durable pour les

membres du groupement. La présente assistance à maîtrise d’ouvrage doit donc permettre d’intégrer ces objectifs pour que l’approvisionnement en denrées alimentaires :

* respecte les objectifs sanitaires et nutritionnels,
* favorise l'éducation nutritionnelle et au développement durable des convives
* soutienne les filières courtes et l’approvisionnement en produits de saison

Ces objectifs induisent une connaissance de l’offre locale, l’implication des gestionnaires des membres du GRADA concernés par le marché d’approvisionnement et une analyse permettant de limiter les surcoûts économiques induits par ces exigences et d’améliorer la performance environnementale des achats de denrées.

**III - COMPETENCES REQUISES**

* Expertise juridiques dans les domaines marchés public et réglementation sanitaire,
* Parfaite connaissance des métiers de la restauration (notamment : techniques de fabrication
* des repas),
* Expertise produits,
* Parfaite connaissance de l’offre commerciale du secteur alimentaire,
* Economat de la restauration.

**IV – DUREE DU MARCHE**

La durée de la tranche ferme du marché est conclue à compter de la date de notification du marché jusqu’à l’attribution des marchés publics d’approvisionnement en denrées alimentaires.

La durée de la tranche optionnelle n° 1 est fixée à un an (1) à compter de la date de démarrage de la première année d’exécution du marché d’approvisionnement en denrées alimentaires pour le GRADA.

La durée de la tranche optionnelle n° 2 est fixée à un an (1) à compter de la date de démarrage de la deuxième année d’exécution du marché d’approvisionnement en denrées alimentaires pour le GRADA.

La durée de la tranche optionnelle n° 3 est fixée à un an (1) à compter de la date de démarrage de la troisième année d’exécution du marché d’approvisionnement en denrées alimentaires pour le GRADA.

La durée de la tranche optionnelle n° 4 est fixée à un an (1) à compter de la date de démarrage de la quatrième année d’exécution du marché d’approvisionnement en denrées alimentaires pour le GRADA.

L’affermissement de chaque tranche optionnelle sera subordonné à une décision express du GRADA, notifiée au titulaire, dans un délai de deux mois avant sa date de démarrage.

Lorsqu’une tranche optionnelle est affermie avec retard ou n’est pas affermie, le titulaire ne pourra bénéficier d’aucune indemnité d’attente ou de dédit.

**V - ALLOTISSEMENT DU MARCHE**

Le marché ne fait l’objet d’aucun allotissement.

**VI - FORME DU MARCHE**

Le présent public comporte une tranche ferme et quatre tranches optionnelles.

La tranche ferme est divisée en 4 phases A, B, C, D, depuis l’aide à la définition d’une stratégie d’achat jusqu’à la mise au point éventuelle du marché public d’approvisionnement en denrées alimentaires.

La tranche optionnelle n°1 concerne le suivi d’exécution du marché public d’approvisionnement en

denrées alimentaires pendant sa première année d’exécution.

La tranche optionnelle n°2 concerne le suivi d’exécution du marché public d’approvisionnement en

denrées alimentaires pendant sa deuxième année d’exécution.

La tranche optionnelle n°3 concerne le suivi d’exécution du marché public d’approvisionnement en

denrées alimentaires pendant sa troisième année d’exécution.

La tranche optionnelle n°4 concerne le suivi d’exécution du marché public d’approvisionnement en

denrées alimentaires pendant sa troisième année d’exécution.

**VII - PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Les différentes pièces constitutives du dossier de consultation sont les suivantes :

* L’acte d’engagement (AE),
* Le cadre de réponse financière (DPGF),
* Le cahier des clauses particulières (CCP),
* Le Règlement de la consultation (RC).

**VIII – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres figurant

en page de garde du présent document.

**IX – MODALITES DE REMISE DU DCE**

Conformément au Code la Commande Publique, le dossier de consultation est consultable en ligne sur le profil d’acheteur : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche>

**X – CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

La transmission des offres par voie électronique est obligatoire.

Les opérateurs économiques remettent leur candidature et leur offre sur la plateforme de dématérialisation : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>.

Tout autre envoi dématérialisé est refusé.

Les transmissions des candidatures et des offres doivent avoir lieu avant la date et l’heure indiquée en page de garde du présent règlement de la consultation.

**XI – PRESENTATION DES DOSSIERS**

Pièces de la candidature :

- Formulaire DC1

- Formulaire DC2

- Références de clients dans le cadre de l’objet de marché

Pièces de l’offre :

- L’acte d’engagement

- Le DPGF

- Le mémoire technique du candidat présentant :

- l’équipe dédiée à la réalisation des prestations avec pour chaque membre de l’équipe

le détail de son parcours professionnel et l’indication du rôle qu’il a rempli dans la réalisation

de deux ou trois missions similaires à celle prévue dans la présente consultation. Le candidat

fournira pour chacun des membres un curriculum vitae ;

- l’organisation et le fonctionnement de l’équipe mobilisée (avec la répartition des

tâches entre les membres de l’équipe) ainsi que la méthodologie de travail retenue pour la

réalisation des prestations (précisant, notamment, les outils de planification, les dispositifs de

gestion proposés pour assurer la bonne exécution de la mission) ;

- le calendrier prévisionnel de la mission présenté pour chacune des tranches et pour la

tranche ferme un détail des délais par phase ;

- la présentation et le détail de mesures déjà préconisées en matière de développement

durable dans des marchés publics d’approvisionnement en denrées alimentaires avec

l’indication des coordonnées des clients concernés ;

- un ou deux exemplaires de DCE concernant la fourniture de denrées alimentaires.

- un ou deux exemples de grilles d’évaluation pour l’organisation de tests gustatifs.

**XII – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES**

Les candidatures seront examinées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suivants :

**Capacités professionnelles**

Niveau de compétences professionnelles du candidat ; la preuve de cette capacité peut être apportée par tout moyen (notamment, certificats de qualification, certificat de qualité…). Les certificats équivalents d’organismes établis dans d’autres États membres seront également acceptés.

**Capacités financières**

Capacité financière du candidat à mener à bien le marché.

**XIII – CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

**1 – Valeur technique :** **65 POINTS**

- Qualité de l’équipe dédiée et adéquation des moyens proposés (ressources mobilisées, compétence professionnelle et organisation) : **40 POINTS**

Barème :

Offre parfaitement adaptée au marché : 40

Offre bien adaptée au marché : 32

Offre adaptée à l’accord-cadre : 24

Offre moyennement adaptée à l’accord-cadre : 16

- Qualité de la méthodologie (capacité à mener la mission et être force de proposition notamment en matière de stratégie d’achat et de propositions en matière de mesure environnementale dans les marchés publics d’approvisionnement de denrées alimentaires ), pertinence du planning et qualité des exemples fournis de cahiers des charges et de grilles d’évaluation pour l’organisation de tests gustatifs. **25 POINTS**

Barème :

Offre parfaitement adaptée au marché : 25

Offre bien adaptée au marché : 20

Offre adaptée à l’accord-cadre : 15

Offre moyennement adaptée à l’accord-cadre : 10

**2 – Prix : 35 POINTS**

- Pourcentage de rémunération du candidat pour le suivi d’exécution : **20 POINTS**

Barème :

Inférieur à 2 % : 20

Entre 2 et 3% : 15

Supérieur à 3% : 10

- Prix des prestations incluses dans la DPGF : **15 POINTS**

L’offre financière la plus basse obtiendra la note maximale de 15 POINTS. Les autres notes seront calculées selon la formule suivante : (montant de l’offre la plus basse /montant de l’offre notée) x 15.

**XIV - INTERLOCUTEURS POUR LE GRADA**

Madame Virginie LEGGER, coordonnatrice du Groupement

Tel : 04 75 35 09 77